



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE  
N° 2024-89**

**Séance du 09 septembre 2024**

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 septembre 2024, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Thorens-Glières sise 9 place de la république – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 1 - Votants : 24**

**OBJET : APPROBATION DES TARIFS PUBLICS LOCAUX ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2025**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – SELLECCHIA É.

Excusés : RÉVEILLON É. (Pouvoir à I. ALAIS) – RUBIN-DELANCHY J-Y.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DUPONT C. – FILLION L. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BÉVILLARD J-P.

**Entendu l'exposé suivant :**

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer les tarifs publics locaux ; les redevances d'occupation du domaine public pour l'année à venir (annexes – Tarifs publics 2025 et tarifs cimetière 2025).

**Aussi,**

*Vu la délibération n°2023-129 du 18 décembre 2023 approuvant les tarifs publics locaux des redevances d'occupation du domaine public pour 2024 ;*

*Vu la délibération modificative n°2024-06 du 15 janvier 2024 approuvant les tarifs publics locaux des redevances d'occupation du domaine public pour 2024 ;*

*Vu l'avis de la commission des finances du 04 septembre 2024.*

*Considérant que les tarifs précédemment adoptés nécessitent une mise à jour, avec une augmentation proposée de 5 %.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 voix),**

- **APPROUVE** les tarifs municipaux et redevances d'occupation du domaine public tels que proposés et annexés à la présente délibération.

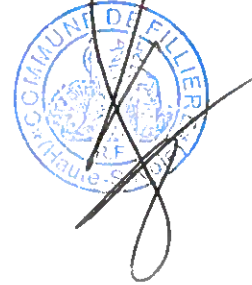
Le secrétaire de séance  
**Jean-Paul BEVILLARD**



Certifié exécutoire par le M. le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le : **19 SEP. 2024**  
Publication le : **20 SEP. 2024**



Le Maire  
**Christian ANSELME**



## Tarifications au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public de la commune de Fillière - 2025

DESIGNATION	PRIX 2025	
Grand manège (stationnement)	51,00 €	par jour
	6,00 €	par jour /jour eau et électricité par véhicule
Manège enfantin (stationnement)	22,00 €	par jour
	6,00 €	par jour /jour eau et électricité par véhicule
Structure gonflable, stand de tir, pince, grue, trampoline, snack, jeux de loterie (stationnement)	17,00 €	par jour
	6,00 €	par jour /jour eau et électricité par véhicule
Pêche aux canards, barbe à papa, stand de churros, stand de glaces (stationnement)	12,00 €	par jour
	6,00 €	par jour /jour eau et électricité par véhicule
Pénalités pour installation irrégulière petit manège	331,00 €	
Pénalités pour installation irrégulière grand manège	662,00 €	
Emplacement de taxi	197,00 €	par an
Ambulant – camion aménagé (outillage) par passage	60,00 €	par passage
Droit de stationnement annuel Food truck / commerce ambulant	753,00 €	pour un emplacement ou une journée par semaine d'occupation,
	695,00 €	pour le deuxième emplacement ou la deuxième journée par semaine,
	637,00 €	pour le troisième emplacement ou la troisième journée par semaine,
	580,00 €	pour le quatrième emplacement ou la quatrième journée par semaine,
	522,00 €	pour le cinquième emplacement et les suivants ou la cinquième journée par semaine et les suivantes
Jardins communaux	32,00 €	par an
Location terrain communal pour stationnement de véhicules d'une entreprise	2 205,00 €	par an
Bulle de vente	580,00 €	par mois
Cirque	70,00 €	par jour / Caution : 300 €
Marché hebdomadaire	55,00 €	par an avec électricité
	44,00 €	par an sans électricité
	2,20 €	les volants
Emplacement véhicules de location	197,00 €	par place et par an
Chapelle de recueillement	50€/jour	pour une journée d'occupation
Poids public	4,00 €	par pesée
Redevance d'occupation du domaine public des stations Vélonécy	1,00 €	le m²

## Tarifs des cimetières de la commune de Fillière - 2025

<b>Concession 30 ans</b>	simple	400,00 €
	double	750,00 €
<b>Columbarium</b>	30 ans	630,00 €
	Renouvellement concession/ simple	630,00 €
<b>Caveau</b>	2 places	2 950,00 €
	4 places	4 600,00 €